

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 3 JUIN 2014**

ORDRE DU JOUR

- **Constitution de la Commission des Impôts Directs**
- **Délimitation de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire**
- **Gestion du personnel : création d'un emploi saisonnier à l'Office du Tourisme**
- **Rythmes scolaires : validation des horaires mis en place à la rentrée 2014/2015**
- **Devis extension de réseau aux Cabausseliès**
- **Intercommunalité : constitution des commissions**

Questions diverses

- **Devis entreprise GASSE pour des travaux de restauration des salles de la mairie**
- **Devis feu d'artifice 14 juillet**

Présents : Mmes E.BARTHE – L.BONNASSIEUX - C.COUGNENC – F.GOURLIN - B.MARC - F.PORTES – A.POUILHE – A.SALMON - et MM. T. BARDOU – G. BERTRAND - M. CARAYON - T.DAGUZAN - E. DELOUVRIER – V. DESRUMEAUX – JL. GUIPPAUD – M. MASSIES - T. PLO -

**Excusés : Mme A. TAILLANDIER qui donne procuration à Mme GOURLIN
M. VICENTE qui donne pouvoir à M. CARAYON**

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts, il y a lieu, dans les deux mois qui suivent les élections municipales, de reconstituer une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette dernière est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants qui sont nommés par le directeur des services fiscaux sur proposition d'une liste établie par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 16 voix pour, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

Commissaires titulaires

Marti Laurent
Dauzats Eric
Vié Nicolas
Maraval Anne-Marie
Mercadier Vincent
Réquis Jean-Marc
Bompar Christian
Landes Christian
Aussenac Joel
Causse Christian
Berbié François
Trulhet Michèle

Commissaires suppléants

Carayol Françoise
Gatimel Christophe
Sompayrac Jean-Marc
Tournié Martine
Ricard Jean-Marc
Bouzinac Christelle
Megemont Claude
Fontes Bernard
Hivonnait Renaud
Pradelles Cédric
Faury Jean-Paul
Dauzats Christan

DELIMITATION DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant des services de la Préfecture ayant pour objet la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire. Les services de la Préfecture demandent au Conseil de bien vouloir délimiter de façon précise certaines délégations et notamment :

Monsieur le Maire propose au Conseil que ce dernier reprenne les attributions n° 2 – 3 – 15 – 17 – 21 et 24. Monsieur le Maire souhaite conserver la possibilité des réaliser des lignes de trésorerie et de pouvoir intenter au nom de la Commune des actions en justice ou défendre la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article 1) - reprend une partie des attributions qu'il avait déléguées au Maire lors d'une délibération en date du 9 avril 2014.

En l'occurrence, les attributions reprises sont les suivantes :

- établir les tarifs des divers droits de voirie au profit de la Commune ;
- réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- exercer un droit de préemption au regard de l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme ;
- accorder les réparations en cas d'accident avec un véhicule municipal ;
- exercer un droit de préemption au regard de l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme ;
- renouveler les adhésions aux Associations.

Article 2) - donne délégation d'attribution pour :

- défendre de manière générale la Commune devant tous les tribunaux sur toutes les matières lorsque celle-ci est mise en cause par un tiers ;
- réaliser des lignes de trésorerie dans la limite de 100 000 €.

GESTION DU PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A L'OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme. Il laisse la parole à Florence GOURLIN, Présidente de la Commission tourisme.

Celle-ci explique au Conseil que, durant la haute saison touristique (juillet et août), la fréquentation de l'Office du Tourisme augmente de façon importante. Pour pouvoir remplir sa fonction d'accueil du public, l'Office du Tourisme est ouvert tous les jours, 8h00 par jour.

Actuellement l'Office du Tourisme est ouvert 6 jours par semaine, 7h00 par jour et il fonctionne avec deux agents à temps plein qui assurent les missions d'accueil, de guidage....

Le Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme souhaiterait recruter une personne supplémentaire pour la haute saison, pour renforcer l'équipe de l'accueil et surtout pour proposer aux touristes des visites guidées du village. Sans ce personnel supplémentaire, il est impossible d'assurer des visites guidées en juillet et août.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à temps plein pour une durée de deux mois

L'agent recruté aura pour mission :

- le guidage de groupes dans le village
- le guidage de groupes au Moulin à vent de la Salette lors des jours de repos de l'agent chargé de le faire fonctionner
- l'accueil du public à l'Office du Tourisme.

RYTHMES SCOLAIRES : VALIDATION DES HORAIRES MIS EN PLACE A LA RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

Mme GOURLIN représente Mme TAILLANDIER, excusée. Mme GOURLIN fait un compte rendu des travaux de la Commission au Conseil et propose que ce dernier valide les horaires induits par les nouveaux rythmes scolaires. Ces horaires devront être appliqués à la rentrée 2014.

Mme GOURLIN précise que ces horaires ont été transmis à l'Education Nationale et n'ont suscité aucune remarque. Ils ont été également transmis pour avis, au Conseil Général et au service de la FEDEETEP qui les ont validés.

Il est proposé :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h30-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-15h45	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
15h45-16h45	APC et TAP	APC et TAP		APC et TAP	Garderie
16h45-17h00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les horaires tels que proposés ci-dessus.

RYTHMES SCOLAIRES : ORGANISATION DU TEMPS PERISCOLAIRE

Mme GOURLIN informe le Conseil Municipal que la Commission, pour l'année scolaire 2014/2015, propose de faire appel à des animateurs extérieurs qui pourront intervenir de façon autonome ou par le biais des Associations qui les salarient déjà.

Après avoir fait une estimation budgétaire, le coût horaire des interventions a été arrêté à 24 € brut. Dans ce tarif n'est pas compris le matériel nécessaire à la réalisation des activités.

Il est proposé au Conseil la mise en place de convention de partenariat entre la Commune et les animateurs de ces activités périscolaires ou les Associations qui les salarient. Ces conventions définiront précisément le contenu de l'activité, la période, le nombre d'interventions et la rémunération de l'intervenant.

Après en avoir délibéré, par deux abstentions et 17 voix pour, le Conseil Municipal valide la proposition de 24 € brut l'heure d'intervention dans le cadre des activités périscolaires, et autorise le Maire à signer les conventions de partenariat avec les intervenants ou directement avec les Associations Lautrecoises qui les salarient.

DEVIS EXTENSION DE RESEAU AUX CABAUSSELIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant d'une personne qui souhaite acquérir un terrain sis au lieu-dit « Les Cabausséliès ». Ce terrain a fait l'objet d'un CU négatif en 2012 car il n'était pas desservi en électricité. A l'époque, le Conseil Municipal avait pris une décision de principe et accepté de prendre à sa charge l'extension de réseau lorsqu'il y aurait une demande de permis de construire déposée. Le SDET, sur demande de la Commission Urbanisme, nous a fait parvenir un devis actualisé pour la réalisation de cette extension. Le coût total est de 15 985.96 € HT. La part de la Communes'élève à 10 071.03 € HT, le reste étant à la charge du SDET.

La Commission Urbanisme, saisie de ce devis, et considérant que l'extension se fait sur une parcelle privée, a émis un avis défavorable à la prise en charge du coût de ces travaux par la Commune. Après en avoir délibéré, par 4 abstentions et 15 voix pour, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge l'extension de réseau électrique.

INTERCOMMUNALITE : CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Lautrecois- Pays d'Agout a, par une délibération en date du 6 mai 2014, décidé de constituer les 8 commissions suivantes :

- Commission « Tourisme et économie » - Président : M. Thierry BARDOU
- Commission « Voirie » - Président : M. Marc CURETTI
- Commission « Parc et matériel » - Président : M. Didier VIALA
- Commission « Culture et vie associative » - Président : M. Jean-François TACCONE
- Commission « Gestion de la MAPAD » - Président : M. Gilbert VERNHES
- Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse » - Président : M. François FOURES
- Commission « Aquaval » - Président : M. Serge FAGUET
- Commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » - Président : M. Denis COMBET

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué pour siéger dans chaque Commission. Monsieur le Maire propose de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il propose la répartition suivante :

Commissions	Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Tourisme et Economie	F. GOURLIN	E. BARTHE
Voirie	J-L GUIPPAUD	T. DAGUZAN
Parc et matériel	E. DELOUVRIER	M. MASSIES
Culture et Vie Associative	T. DAGUZAN	A. SALMON
Gestion de la MAPAD	F. PORTES	V. DESRUMAUX
Petite enfance, enfance et jeunesse	A.TAILLANDIER	F. PORTES
Aquaval	E. DELOUVRIER	T. PLO
Protection et mise en valeur de l'environnement	A.POUILHE	B.MARC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- par 4 voix contre et 15 voix pour, valide la répartition des délégués dans les commissions telle que proposée ci-dessus en ce qui concerne les Commissions Tourisme et Economie, Voirie, Parc et matériel, Culture et vie associative, Gestion de la MAPAD, Petite enfance, enfance et jeunesse, Protection et mise en valeur de l'environnement.
- par 4 voix contre, une abstention et 14 voix pour, valide la répartition des délégués de la Commission « Aquaval » telle que proposée ci-dessus.

DEVIS BENOIT GASSE RESTAURATION SALLES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de restauration des salles du rez-de-chaussée de la Mairie sont pratiquement terminés. Il reste la restauration de la dernière salle (la cuisine) et la mise en place des volets. Concernant ce dernier point, il a été demandé à Benoît GASSE de faire un devis pour reprendre les pierres qui tiennent aujourd'hui les gonds des anciens volets. Ces pierres doivent être remplacées pour que l'on puisse y fixer correctement les gonds des nouveaux volets. Le coût de ces travaux est de 2 479 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de M. GASSE pour un montant de 2 479 € HT et demande à M. le Maire de bien vouloir commander les travaux.

DEVIS FEU D'ARTIFICE

M. DAGUZAN, précise que cette année, à cause de la finale de la coupe du monde de foot, le feu d'artifice a été décalé au 12 juillet. Monsieur le Maire propose d'allouer un budget de 3000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter à 3000 € le budget du feu d'artifice pour l'année 2014 et autorise le Maire à passer la commande.